

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018 À 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 20 mars 2018.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire - Florence BOULLIER - Bénédicte RICARD - Marc FOUQUIER - Francis POUZET, adjoints - Christophe BRETON - Laurent BARILLET - Jean-Yves PROUST - Marie-Pierre BOUGREAU - Florent MARTIN - Arnaud LELIEVRE - Janine PERROT - Jean-Claude RICHARD - Fabienne BAUDON - Annabel LE COZ.

Étaient absents excusés : Carole DEZYN (donne pouvoir à Florence BOULLIER) - Camille ECHERSEAU

Étaient absents: Albertina GASPERONI

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur les valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe du Service Assainissement 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Maire, s'est retiré au moment du vote pour laisser la présidence à Madame Florence BOULLIER,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Service Annexe « Assainissement » et poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget annexe Assainissement 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement tel que joint à la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Considérant l'excédent d'investissement de 40 570.31 € à la clôture de l'exercice,
Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en investissement,
Considérant qu'il en résulte qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant le déficit de fonctionnement de 21 908.07 € à la clôture de l'exercice,
Monsieur le Maire expose qu'au vue des éléments précités, il n'est pas possible de procéder à l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- qu'aucune somme n'est affectée au compte 1068 du budget annexe du service assainissement 2018. Les résultats d'exercice sont reportés.

ACTUALISATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2019

Le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de majorer le tarif de la redevance assainissement pour 2019.

Compte-tenu des difficultés pour équilibrer le budget de ce service, le Maire propose comme l'année passée une actualisation de 3% de la part communale de la redevance à compter du 1er Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la proposition du Maire, soit :
 - o Abonnement ordinaire : **38.06 €** au lieu de 36.95 € au 1^{er} Janvier 2019,
 - o Prix du m³ : **0,4073 €** au lieu de 0,3954 € au 1^{er} Janvier 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	5 687,00
66	Charges financières	2 800,00
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	22 468,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	21 908,07
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		52 863,07

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits du service des domaines	32 000,00
74	Dotations, subventions et participations	12 886,07
042	Opérations d'ordre transfert entre section	7 977,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		52 863,07

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
21	Immobilisations corporelles	44382.65
16	Emprunts et dettes assimilées	10678.66
040	Opérations d'ordre et de transfert entre section	7977,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		63 038,31

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre transfert entre section	22 468,00
002	Excédent reporté	40 570.31
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		63 038,31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2018 du Service « Assainissement » qui s'équilibre pour la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **52 863,07€** et pour la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **63 038,31€**.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur les valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Maire, s'est retiré au moment du vote pour laisser la présidence à Madame Florence BOULLIER,

Considérant que M. Serge LECOMTE, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017 les finances de l'exercice 2017 et poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le Compte administratif 2017 du budget de la commune tel que joint à la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET COMMUNAL

Considérant l'excédent de fonctionnement de 534 894,41 € à la clôture de l'exercice,

Considérant le déficit d'investissement de 131 545,28 € à la clôture de l'exercice,

Considérant que les restes à réaliser en investissement dégagent un déficit de 633 942,08 € (Restes à réaliser en dépense d'un montant de 713 439,08 € et restes à réaliser en recette d'un montant de 79 497,00 €),

Considérant qu'il en résulte qu'il y a un besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire expose qu'au vue des éléments précités, il est nécessaire d'affecter la somme de 502 396,80 € au compte 1068 du budget communal 2018 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- qu'une somme de de 502 396,80 € est affectée au compte 1068 du budget communal 2018. Les résultats 2017 sont reportés au budget primitif 2018.

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

CR CM 29 03 2018- Compte rendu du Conseil municipal du 30 03 2018 Page 4 sur 11

Le Maire fait part à ses collègues qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes directes locales pour 2018 et propose une majoration de 1,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de majorer de 1.5 % le taux communal des taxes appliqué en 2017 fixant ainsi les taux suivants :
 - o **taxe d'habitation : 13.73 %** pour un produit attendu de 209 520,00 € (au lieu de 13,53 % en 2017) ;
 - o **taxe foncière (bâti) : 17,11 %** pour un produit attendu de 174 693,00 € (au lieu de **16,86%** en 2017) ;
 - o **taxe foncière (non bâti) 44,10%** pour un produit attendu de 103 988,00 € (au lieu de **43,46%** en 2017).
 - o Le produit fiscal global attendu pour 2018 est de 488 201,00 €.

DESIGNATION DES DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE 6232.

Monsieur le Maire explique que suite à des abus d'usage au compte 6232, le Juge des Comptes demande à chaque commune une attention particulière sur ce type de dépense.

Malgré le vote de crédits au compte 6232, il convient de préciser de quel type de dépense il s'agit.

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte 6232 les principales dépenses suivantes :

- Inaugurations
- Pots de distribution bulletins municipaux
- Pots de départ à la retraite personnel communal + cadeaux
- Vœux du personnel
- Fêtes de Noël
- Pots de commissions
- Vin d'honneur pour manifestations diverses
- Journée du patrimoine
- Festival de musique
- Mariage et décès
- Cérémonie et festivités du 14 juillet

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la liste des dépenses imputées au compte 6232,
- de transmettre en Trésorerie cette liste à l'appui des dépenses engagées.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal pour l'année 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	479 600,00
012	Charges de personnel	363 520,00
65	Autres charges de gestion courante	136 597,00
66	Charges financières	33 000,00

67	Charges exceptionnelles	200,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	350 630,08
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	14 045,05
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		1 377 592,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	Atténuation de charges	5000,00
70	Produits des services	52 510,00
73	Impôts et taxes	571 000,00
74	Dotations, subventions et participations	281 500,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	2 233,00
002	Résultat reporté	403 349,13
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 377 592,13

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR 2017	Nouveaux crédits
Op 168	Réserve foncière	50 000,00	50 000,00
Op 258	Aménagement plan d'eau	24 000,00	
Op 282	Construction réserve incendie	17 000,00	
Op 283	Accessibilité bâtiments et voirie	4170,34	
Op 285	Aménagement commerces	322 022,86	69 977,14
Op 305	Étude isolation énergétique	10 000,00	
Op 313	Sécurisation centre bourg	50 000,00	50 000,00
Op 314	WC maternelles	5 093,57	
Op 315	Benne camion	7 000,00	
Op 317	Local technique	65 300,00	
Op 320	Aménagement grenier bibliothèque	14 000,00	
Op 321	Église, restauration du portail sud	15 000,00	85 000,00
Op 322	Travaux neufs de voirie 2017	1 864,20	
Op 324	Sanitaires publiques	40 000,00	

Op 325	Aménagement extérieur des commerces	63 018,68	5 981,32
Op 326	Columbarium	5 400,00	
Op 329	Presbytère	18 850,50	81 149,50
Op 330	Acquisition diverses 2017	718,93	
Op 331	Acquisition diverses 2018	-	25 000,00
Op 332	Place de la Mairie	-	200 000,00
Op 333	Entrée de Bourg	-	20 000,00
Op 334	Informatique	-	9 000,00
Op 335	Battants Église	-	3 000,00
Op 336	Illuminations de Noël	-	10 000,00
Op 337	Radars pédagogiques	-	7000,00
Op 338	Véhicule électrique	-	25 000,00
Op 339	Étanchéité terrasse atelier	-	8000,00
Op 340	Aménagement salle des fêtes	-	50 000,00
Op 341	Site internet commune	-	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	105 499,19
165	Cautions	-	6 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	2 233,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		713 439,08	815 840,15
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits)			1 529 279,23

RECETTES D'INVESTISSEMENT		RAR 2017	Nouveaux crédits
13	Subventions investissement	79 497,00	
16	Emprunts en unités monétaires	-	300 027,00
165	Cautions	-	6 000,00
10	Dotations, fonds et réserves		51 138,02
021	Virement de la section de fonctionnement	-	350 630,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	14 045,05
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		131 545,28
001	Excédent reporté		502 396,80
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		79 497,00	1 355 782,23

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits)	1 529 279,23
---	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2018 de la commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 377 592,13 €** et pour la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 529 279,23 €**.

AMENAGEMENT DE DEUX COMMERCES - APPROBATION DE L'AVENANT 2 - ENTREPRISE DITOURS

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
6- Plâtrerie	2	Sas boulangerie : dépose et repose de cloisons	1000,00 €	1200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition ci-dessus, à savoir :
Lot n°6 avenant numéro 2, une plus-value de 1000,00€ HT soit un montant de 1200,00 €TTC. Ceci porte le montant total du marché pour le lot 6 à 42 367,67 € TTC.
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée.
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

AMENAGEMENT DE DEUX COMMERCES - APPROBATION DE L'AVENANT 4 - ENTREPRISE MAGALHAES

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
8- Carrelage	4	Sas boulangerie : dépose et repose carrelage sur emprise ancienne cloison, plinthe et raccord avec existant	320,00 €	384,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition ci-dessus, à savoir :
Lot n°8 avenant numéro 4, une plus-value de 320,00 €HT soit un montant de 384,00 €. Ceci porte le montant total du marché pour le lot 8 à 46 191,48 € TTC.
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée.
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

AMENAGEMENT DE DEUX COMMERCES - APPROBATION DE L'AVENANT 2 - ENTREPRISE HERIVAULT

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
11- Peinture	2	Sas boulangerie : révision des bandes, ponçage et peinture plafond et murs	239,40 €	287,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition ci-dessus, à savoir :
Lot n°11 avenant numéro 2, une plus-value de 239,40 € HT soit un montant de 287,28 €. Ceci porte le montant total du marché pour le lot 11 à 20 397.80 € TTC.
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée.
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

AMENAGEMENT DE DEUX COMMERCES - APPROBATION DE L'AVENANT 4 - ENTREPRISE REMY ET LEBERT

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
9- Electricité	4	Boucherie : prise pour les tue-mouches sur interrupteur	1 042,70 €	1 251,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition ci-dessus, à savoir :
Lot n°9 avenant numéro 4, une plus-value de 1 042,70 € HT soit un montant de 1 251,24 €. Ceci porte le montant total du marché pour le lot 9 à 50 122,44 € TTC.
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée.
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018

Le Maire fait part à ses collègues d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental indiquant qu'une répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants d'une dotation affectée par l'État dans le cadre du reversement du produit des amendes de police doit être faite en 2018.

Parmi les opérations éligibles au titre de ce programme, le Département donnera priorité aux travaux portant sur les aménagements liés aux déplacements « doux » (cyclistes ou piétons), dont les abords des aménagements scolaires. La priorité est également donnée à l'achat de matériel pouvant améliorer la sécurité routière (radars pédagogiques,...)

Le Maire rappelle que l'élaboration d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue de la Prévôté (desserte de l'école), la rue de Fontaines, et la rue Principale est prévu pour assurer la sécurité des piétons et des enfants se rendant aux écoles.

Deux radars pédagogiques seront implantés aux entrées du bourg.

Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 12 250,00 € HT. L'achat des deux radars pédagogiques est estimé à 4500,00€ HT. Soit un montant global de 16 750,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département
- mandate le Maire pour établir le dossier de demande de subvention.

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les travaux supplémentaires effectués par les agents communaux doivent être rémunérés et ou récupérés et qu'il convient au conseil municipal d'en définir les modalités.

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents communaux titulaires, stagiaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires,

- en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents communaux titulaires et non titulaires à temps non complet, peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail,

- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- Les heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

ou

Récupérées dans les conditions suivantes :

Chaque heure supplémentaire effectuée peut faire l'objet d'une récupération sur demande anticipée de l'agent au moyen de sa feuille de congé et après accord du Maire.

- Les heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,

- Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

ADHESION FREDON CENTRE VAL DE LOIRE - ANNEE 2018

Monsieur le Maire explique que la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre Val de Loire (FREDON), organisme à vocation sanitaire, s'occupe de la surveillance contre les dangers sanitaires, de la régulation des nuisibles, de la formation notamment sur l'entretien durable.

Le besoin de régulation de la population de ragondins présents sur la commune de Saint-Épain est d'actualité. Adhérer à FREDON permet d'indemniser les piégeurs dans le cadre de la lutte collective.

L'adhésion 2018, calculée sur le nombre d'habitants de la commune s'élève à 254,00€ (127 € pour la cotisation communale et à 127 € pour le programme de lutte contre les ragondins).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à adhérer à FREDON pour l'année 2018 pour un montant de 254.00€ (127 € pour la cotisation communale et à 127 € pour le programme de lutte contre les ragondins).

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la maison de santé de Sainte Maure de Touraine se tiendra le samedi 21 avril 2018 à 14h00.

■ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Création et Décoration organise son exposition de printemps à la Maison de pays du 12 au 14 avril

■ Monsieur Francis Pouzet fait part au Conseil d'une réclamation faite par Monsieur Chesnet concernant le chemin qui accède à l'antenne relais (la Fèverie). Il souhaiterait savoir quelle entreprise est intervenue pour les travaux.

■ Marc Fouquier informe que la commission bibliothèque se retrouvera le 25 avril à 18h00 à la bibliothèque.

■ Monsieur le Maire demande à ce que les adjoints commencent dès que possible les travaux qui leur incombent car le budget est voté et que les opérations doivent être lancées avant le mois de septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h30

**Le Maire,
Serge LECOMTE**